SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

AVIS DE RESULTAT DE MARCHE
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom	Ville de La Crau
Adresse	Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU
Point(s) de contact	Monsieur le Maire
Coordonnées	Tél. : 04.94.01.56.80 - Fax. : 04.94.01.56.83
Profil d'acheteur	http://lacrau.marcoweb.fr
Type de pouvoir adjudicateur	Collectivité territoriale

OBJET DU MARCHE

Intitulé du marché	Travaux de signalisation horizontale
Type de marché	Travaux
Lieu(x) d'exécution	Ville de La Crau
Classification CPV	Peinture de marquage routier. (448110008)

PROCEDURE

Type de procédure	Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 28 du CMP
Allotissement	Non
Critères d'attribution retenus	1-Prix des prestations : 55 % 2-Valeur technique : 45 %

ATTRIBUTION

Nombre d'offres reçues	2	Date d'attribution	26/12/2011
Nom et adresse du titulaire	S.A.S. MIDITRACAGE - 460, rue Baron Dominique Larrey - ZI Bec de Canard - BP 166 - 83088 TOULON Cedex 9		
Montant final du marché ou du lot attribué	Marché à bons de commande sans minimum et avec maximum annuel fixé à 50 000,00 € HT		
Numéro du contrat	2011PA18	Sous-traitance déclarée	Non

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Instance chargée des procédures de recours :	**Tribunal Administratif de Toulon** 5, rue Racine - BP 40510 83041 TOULON CEDEX 9 Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89 E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Date de publication du présent avis	Mercredi 11 janvier 2012

Le contrat relatif au présent avis de résultat de marché est consultable librement, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à l'Hôtel de Ville de la commune de La Crau.

Pour tout renseignement complémentaire, un contact peut être pris par téléphone auprès du Service Commande Publique de la Ville au 04.94.01.56.73, ou par courrier électronique à l'adresse : marchepublic@villedelacrau.fr

N.B. : En cas de contestation, nous vous rappelons que le présent avis fait courir le délai de 2 mois pendant lequel vous avez la possibilité de déposer un recours de pleine juridiction du type « Société Tropic Travaux Signalisation » (Décision du Conseil d'Etat du 16/07/2007, Assemblée, requête n° 291545) auprès du tribunal administratif compétent.